

FITECO

A.D.O.P.S 53

ASSOCIATION

Technopolis 4
Bat J
Rue Louis de Broglie
53810 CHANGE

ETATS FINANCIERS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

670 Rue de Grinhard
BP 90061
53102 MAYENNE CEDEX
Tél : 02-43-30-45-45
Fax : 02-43-04-40-75
E.mail : mayenne@fiteco.com

Siren : 488656117

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 778	2 778		138	- 138
Autres immobilisations corporelles	47 159	23 517	23 641	20 860	2 781
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	5		5	5	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	758		758		758
TOTAL (I)	50 700	26 295	24 405	21 003	3 402
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres				268	- 268
Valeurs mobilières de placement	151 530		151 530	149 433	2 097
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	172 237		172 237	168 844	3 393
Charges constatées d'avance	891		891	559	332
TOTAL (II)	324 658		324 658	319 104	5 554
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	375 358	26 295	349 063	340 107	8 956

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/12/2018 <small>(12 mois)</small>	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	168 135	154 793	13 342
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	66 635	66 635	
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	30 153	13 342	16 811
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	22 166	20 362	1 804
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	287 088	255 131	31 957
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	11 951	12 257	- 306
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	11 951	12 257	- 306
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	19 509	35 735	- 16 226
Autres	30 515	36 985	- 6 470
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	50 024	72 720	- 22 696
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	349 063	340 107	8 956
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	13 650		13 650	14 250	- 600	-4,21
Montants nets produits d'expl.	13 650		13 650	14 250	- 600	-4,21
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			315 226	294 067	21 159	7,20
Cotisations						
Autres produits			5	2	3	150,00
Reprise de provisions						
Transfert de charges				268	- 268	-100
Sous-total des autres produits d'exploitation			315 231	294 337	20 894	7,10
Total des produits d'exploitation (I)			328 881	308 587	20 294	6,58
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 740	2 247	493	21,94
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			2 740	2 247	493	21,94
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			4 061	81	3 980	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			4 061	81	3 980	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			335 682	310 915	24 767	7,97
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			335 682	310 915	24 767	7,97

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	2 591	1 027	1 564	152,29
Services extérieurs	21 797	4 377	17 420	397,99
Autres services extérieurs	133 377	152 079	- 18 702	-12,30
Impôts, taxes et versements assimilés	641	715	- 74	-10,35
Salaires et traitements	98 703	92 742	5 961	6,43
Charges sociales	43 535	45 447	- 1 912	-4,21
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 884	1 186	3 698	311,80
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	1		1	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	305 529	297 573	7 956	2,67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	305 529	297 573	7 956	2,67
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	30 153	13 342	16 811	126,00
TOTAL GENERAL	335 682	310 915	24 767	7,97
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				

ANNEXE

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 349 063 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 153 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/06/2020 par le Conseil d'administration.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le Règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titres onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Immobilisations décomposables :

L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Subventions :

Les subventions comptabilisées sont valorisées à leur valeur nominale de cet exercice :

- Financement FIR : organisation et coordination de la PDSA en Mayenne	246 656 €
- Financement FIR : formation à la régulation des internes en médecine générale	7 600 €
- Expérimentation régulation des médecins du samedi matin	44 850 €
- Subvention Maison Médicale de Garde : Mayenne	16 120 €

Informations complémentaires pour donner une image fidèle :

Les charges et produits sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité commerciale pour leur montant réel.

Engagement de retraite :

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et des hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,80 %
- Taux de croissance des salaires : 1,50 %

Le montant de l'engagement de retraite s'élève à 4 584 € à la date du 31/12/2019

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	43 158	7 528	749	49 937
Immobilisations financières	5	758		763
TOTAL	43 163	8 286	749	50 700

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 160	4 884	749	26 295
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	22 160	4 884	749	26 295

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations techniques	2 778	2 778	0	5 ans
Materiel de bureau + informatique	12 473	10 997	1 476	de 3 à 8 ans
Materiel de bureau + informatique mmg mayenne	2 765	901	1 864	3 ans
Mobilier	8 378	8 378	0	5 ans
Mobilier mmg mayenne	23 543	3 241	20 302	de 5 à 10 ans
TOTAL	49 937	26 295	23 641	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	758		758
Actif circulant et charges d'avance	891	891	
TOTAL	1 649	891	758

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 509	19 509		
Dettes fiscales et sociales	18 643	18 643		
Dettes sur immobilisations	2 072	2 072		
Autres dettes	9 800	9 800		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	50 024	50 024		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	19 509
Dettes fiscales et sociales	11 526
Autres dettes	3 000
TOTAL	34 035

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant hors taxes des honoraires du Commissaire aux Comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'est élevé à 2 025 € au titre de la mission légale des commissaires aux comptes.

Ils ne concernent que la mission légale de certification des comptes.

Evènements postérieurs à la clôture

L'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020 ainsi que l'état d'urgence sanitaire en date du 24 mars 2020 sont des événements significatifs pouvant avoir des effets négatifs sur l'activité.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêtés sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci avant et de son projet social, l'association a maintenu normalement son activité.

L'Association a eu un rôle stratégique dans la mise en place et la gestion de la prise en charge des patients lors de la crise sanitaire COVID-19 sur le département de la Mayenne. Pour faire face à la hausse d'activité, l'Association a aménagé temporairement et augmenté le temps de travail des 3 salariés de l'ADOPS 53 sur la période des mois de mars à juillet 2020.

Continuité d'exploitation

La crise sanitaire et le confinement décidé par le gouvernement ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'Association. La situation financière de l'association est saine au 31 décembre 2019.

Les ressources de l'association sont assurées par le maintien du niveau de subventions et des cotisations adhérents au titre de l'année 2020.

ASSOCIATION ADOPS 53

*Association
Loi du 1er juillet 1901*

*Rue Louis de Broglie – Bâtiment J
53810 Changé*

Exercice clos le 31 décembre 2019
Rapport sur les comptes annuels



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association ADOPS 53,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADOPS 53 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucozéz,

Pour **TGS France Audit**,

Signé électroniquement le 25/09/2020 par
Rémi Lambert



Rémi LAMBERT

Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent le 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 778	2 778		138	- 138	
Autres immobilisations corporelles	47 159	23 517	23 641	20 860	2 781	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participations	5		5	5		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	758		758		758	
TOTAL (I)	50 700	6 295	24 405	21 033	3 402	
Stocks en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
Autres				268	- 268	
Valeurs mobilières de placement	151 530		151 530	149 433	2 097	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	172 237		172 237	168 844	3 393	
Charges constatées d'avance	891		891	559	332	
TOTAL (II)	324 658		324 658	319 104	5 554	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	375 358	26 295	349 063	340 107	8 956	

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise	168 135	154 793	13 342
Ecart de réévaluation			
Réserves	66 635	66 635	
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	30 153	13 342	16 811
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	22 166	20 362	1 804
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	287 088	255 131	31 957
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds déduits			
Sur subventions de fonctionnement	11 951	12 257	- 306
Sur autres ressources			
TOTAL (III)	11 951	12 257	- 306
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	19 509	35 735	- 16 226
Autres	30 515	36 985	- 6 470
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	50 024	72 720	- 22 696
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	349 063	340 107	8 956
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
acceptés par les organes statutairement compétents			
autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 <small>(12 mois)</small>		Exercice précédent 31/12/2018 <small>(12 mois)</small>		Variation	%
	France	Exploitations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	13 650		13 650	14 250	- 600	-4,21
Montants nets produits d'expl.	13 650		13 650	14 250	- 600	-4,21
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			315 226	294 067	21 159	7,20
Cotisations						
Autres produits			5	2	3	150,00
Reprise de provisions						
Transfert de charges				268	- 268	-100
Sous-total des autres produits d'exploitation			315 231	294 337	20 894	7,10
Total des produits d'exploitation (I)			328 881	308 587	20 294	6,58
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 740	2 247	493	21,94
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			2 740	2 247	493	21,94
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			4 061	81	3 980	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			4 061	81	3 980	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			335 682	310 915	24 767	7,97
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			335 682	310 915	24 767	7,97

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	2 591	1 027	1 564	152,29
Services extérieurs	21 797	4 377	17 420	397,99
Autres services extérieurs	133 377	152 079	- 18 702	- 12,30
Impôts, taxes et versements assimilés	641	715	- 74	- 10,35
Salaires et traitements	98 703	92 742	5 961	6,43
Charges sociales	43 535	45 447	- 1 912	- 4,21
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 884	1 186	3 698	311,80
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations :				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	1		1	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	305 529	297 573	7 956	2,67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	305 529	297 573	7 956	2,67
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées :				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	30 153	13 342	16 811	126,00
TOTAL GENERAL	335 682	310 915	24 767	7,97
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				

ANNEXE

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 349 063 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 30 153 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/06/2020 par le Conseil d'administration.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le Règlement N° 2016-07 du 4 novembre 2016 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titres onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Immobilisations décomposables :

L'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

Créances et dettes :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Subventions :

Les subventions comptabilisées sont valorisées à leur valeur nominale de cet exercice :

- Financement FIR : organisation et coordination de la PDSA en Mayenne	246 656 €
- Financement FIR : formation à la régulation des internes en médecine générale	7 600 €
- Expérimentation régulation des médecins du samedi matin	44 850 €
- Subvention Maison Médicale de Garde : Mayenne	16 120 €

Informations complémentaires pour donner une image fidèle :

Les charges et produits sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité commerciale pour leur montant réel.

Engagement de retraite :

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et des hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,80 %
- Taux de croissance des salaires : 1,50 %

Le montant de l'engagement de retraite s'élève à 4 584 € à la date du 31/12/2019

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	43 158	7 528	749	49 937
Immobilisations financières	5	758		763
TOTAL	43 163	8 286	749	50 700

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 160	4 884	749	26 295
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	22 160	4 884	749	26 295

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
installations techniques	2 778	2 778	0	5 ans
Materiel de bureau + informatique	12 473	10 997	1 476	de 3 à 8 ans
Materiel de bureau + informatique mmg mayenne	2 765	901	1 864	3 ans
Mobilier	8 378	8 378	0	5 ans
Mobilier mmg mayenne	23 543	3 241	20 302	de 5 à 10 ans
TOTAL	49 937	26 295	23 641	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	758		758
Actif circulant et charges d'avance	891	891	
TOTAL	1 649	891	758

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 509	19 509		
Dettes fiscales et sociales	18 643	18 643		
Dettes sur immobilisations	2 072	2 072		
Autres dettes	9 800	9 800		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	50 024	50 024		

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	19 509
Dettes fiscales et sociales	11 526
Autres dettes	3 000
TOTAL	34 035

Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant hors taxes des honoraires du Commissaire aux Comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'est élevé à 2 025 € au titre de la mission légale des commissaires aux comptes.

Ils ne concernent que la mission légale de certification des comptes.

Evènements postérieurs à la clôture

L'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020 ainsi que l'état d'urgence sanitaire en date du 24 mars 2020 sont des événements significatifs pouvant avoir des effets négatifs sur l'activité.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Dans ce contexte, l'association met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci avant et de son projet social, l'association a maintenu normalement son activité.

L'Association a eu un rôle stratégique dans la mise en place et la gestion de la prise en charge des patients lors de la crise sanitaire COVID-19 sur le département de la Mayenne. Pour faire face à la hausse d'activité, l'Association a aménagé temporairement et augmenté le temps de travail des 3 salariés de l'ADOPS 53 sur la période des mois de mars à juillet 2020.

Continuité d'exploitation

La crise sanitaire et le confinement décidé par le gouvernement ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'Association. La situation financière de l'association est saine au 31 décembre 2019.

Les ressources de l'association sont assurées par le maintien du niveau de subventions et des cotisations adhérents au titre de l'année 2020.